



## Commission Régionale Féminine SAISON 2021 / 2022

### PROCÈS-VERBAL N°25

---

Réunion restreinte du mardi 11 janvier 2022

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

## **COVID 19 : Communiqué sur les modalités de reports de match**

Le 20 août 2021, le COMEX de la F.F.F. a édité un protocole de reprise des compétitions précisant notamment les conditions de report des rencontres en cas de joueurs positifs COVID.

Pour reporter une rencontre, l'une des deux conditions suivantes doit être validée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants le jour du match,**
- **L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours**

Dans ce même protocole, il est précisé que « *Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : **la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club***

En application de ce protocole, il est procédé à une vérification des feuilles de match de l'équipe concernée pour s'assurer que les joueuses / joueurs, dont les tests positifs au Covid ont été transmis, sont bien membres de l'équipe concernées.

Précisions sur le calcul des 7 jours glissants (source Hotline Pandémie F.F.F.) :

Il faut comprendre qu'un club peut demander le report d'un match s'il enregistre dans son effectif au moins 4 cas covid dont la période d'isolement de 7 jours couvre le jour du match.

En effet, désormais une personne sortant de son isolement de 7 jours peut reprendre l'activité sportive dès le 8<sup>ème</sup> jour sans aucune contre-indication.

Exemple, le match a lieu le 15/01, et deux cas ont été déclarés les 07 et 8/01, ce qui leur permet de sortir respectivement de leur isolement les 14 et 15/01, donc d'être opérationnels le jour du match.

Dans cette situation, ces 2 cas ne peuvent être pris en considération dans le calcul.

### **COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – Seniors Féminine**

#### **Rappel calendrier des tours :**

1/8<sup>èmes</sup> de Finale : samedi 05 mars 2022 (entrée de VGA SAINT MAUR FF 1 – D2)

¼ de Finale : samedi 16 avril 2022

½ Finale : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022

#### **Tirage au sort des 1/8<sup>ème</sup> de finale le mardi 18 janvier 2022**

### **CHAMPIONNAT – Seniors Féminine**

#### **Régional 1**

##### **23385239 RC ST DENIS 1 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 du 08/01/2022**

Match reporté conformément au protocole de report (motif : au moins 4 joueuses de l'équipe 1 de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE positives au COVID).

La Commission reporte ce match au samedi 26/02/2022.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

##### **23385258 FLEURY FC 91 2 / PARIS CA 1 du 15/01/2022**

Accord des 2 clubs pour l'inversion des matchs Aller/Retour.

Accord de la Commission.

Match Aller 23385258 PARIS CA 1 / FLEURY FC 91 2 le 15/01/2022

Match Retour 23385349 FLEURY FC 91 / PARIS CA 1 le 29/04/2022

#### **Régional 3**

##### **Poule A**

##### **23384923 AB ST DENIS 1 / VGA ST MAUR FF 3 du 08/01/2022**

Match reporté conformément au protocole de report (motif : au moins 4 joueuses de l'équipe 1 de l'AB ST DENIS positives au COVID).

La Commission reporte ce match au samedi 19/02/2022

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

##### **23384934 FLEURY 91 FC 3 / PARIS FC 3 du 15/01/2022**

La Commission,

Pris connaissance des demandes de FLEURY 91 FC,

Considérant que la demande d'inversion de FLEURY 91 FC n'a pas été acceptée par le PARIS FC,

Par ces motifs,

Reporte le match au samedi 19/02/2022

De plus, la Commission demande au club de bien vouloir lui préciser le terrain et l'horaire des matchs à domicile de cette équipe pour le reste de la saison.

##### **Poule B**

##### **Courriel de ARGENTEUIL FC – 551444**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe pour cette saison 2021-2022.

### **COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U18F**

**Rappel calendrier des tours :**1/16<sup>èmes</sup> : samedi 19 février 20221/8<sup>èmes</sup> de Finale : samedi 26 mars 2022

¼ de Finale : samedi 16 avril 2022

½ Finale : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022

**Tirage au sort des 1/16<sup>ème</sup> de finale le mardi 18 janvier 2022****CHAMPIONNAT REGIONAL U18F – PHASE 2****Niveau 1****23386992 PARIS 13 ATLETICO 1 / FC FRANCONVILLE 1 du 08/01/2022**

La Commission,

Lecture du courriel de FRANCONVILLE FC demandant le report pour motif Covid,

Considérant que le protocole de la F.F.F. prévoit les possibilités de report d'une rencontre si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants le jour du match,**
  - (en Championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs)
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Dans ce même protocole, il est précisé que « *Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club* »

Considérant que la demande de report du club de FRANCONVILLE F.C. n'était pas conforme au protocole ci-dessus rappelé et que le match a donc été maintenu,

Considérant qu'une feuille de match a été établie par le club de PARIS 13 ATLETICO indiquant l'absence de l'équipe de FRANCONVILLE FC,

Par ces motifs,

Enregistre le forfait de FRANCONVILLE FC (1<sup>er</sup> forfait).**Niveau 2****Poule B****23387565 RED STAR FC 1 / ENTENTE SANNOIS/SOISY 1 du 08/01/2022**

Match reporté conformément au protocole de report (motif : au moins 4 joueuses de l'équipe 1 de l'ENTENTE SANNOIS / SOISY positives au COVID).

La Commission reporte ce match au samedi 26/02/2022.

Possibilité de jouer avant ou après (date butoir 09/03/2022) avec l'accord des 2 clubs.

**Niveau 3****Poule B****23387453 GRIGNY US 1 / USO ATHIS MONS 1 du 08/01/2022**

La Commission,

Considérant que le club de GRIGNY US a formulé, le 08/01/2022, une demande de report de match au motif que 4 joueuses de l'équipe sont positives au COVID,

Considérant que cette demande ayant été réceptionnée après la fermeture des services de la Ligue, le match a été maintenu,

Pris connaissance du courriel de l'USO ATHIS MONS indiquant s'être déplacé sur place le jour du match,

Considérant qu'après étude de la demande des pièces transmises par le club de GRIGNY US, les tests transmis ne présentent pas toutes les garanties d'authenticité,

Par ce motif,

**Transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.****Dans l'attente, la Commission remet l'examen sportif de ce dossier à une date ultérieure.****23387458 VILLENEUVE AFC 1 / USO ATHIS MONS 1 du 15/01/2022**

Demande de VILLENEUVE AFC pour avancer le coup d'envoi à 14h00 (hors plage horaire autorisée).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de USO ATHIS MONS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 14/01/2022 – 12h00.

**Poule D****23387341 ENT. BEAUMONT/MOURS / CERGY PONTOISE FC du 08/01/2022**

Inversion matchs Aller / Retour

Accord des 2 clubs,

Accord de la Commission

**Match Aller :**

23387341 CERGY PONTOISE FC / ENT. BEAUMONT/MOURS le 08/01/2022

**Match retour**

23387369 ENT. BEAUMONT/MOURS / CERGY PONTOISE FC le 12/02/2022

**Poule E****24225789 MITRY MORY FOOT 1 / CA PARIS 1 du 08/01/2022**

La Commission,

Lecture des courriels des 2 clubs demandant le report pour motif Covid,

Considérant que le protocole de la F.F.F. prévoit les possibilités de report d'une rencontre si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants le jour du match,**
  - (en Championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs)
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Dans ce même protocole, il est précisé que « *Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club* »

Considérant que la demande de report des clubs de MITRY MORY FOOT et CA PARIS n'étaient pas conforme au protocole ci-dessus rappelé et que le match a donc été maintenu,

Considérant qu'une feuille de match a été établie par le club de MITRY MORY FOOT indiquant l'absence de l'équipe de PARIS CA,

Par ces motifs,

Enregistre le forfait de PARIS CA (1<sup>er</sup> forfait).

**CHAMPIONNAT REGIONAL U15F – phase 2****Rappel - Journée n°1 du 04/12/2021**

La Commission rappelle aux clubs que la journée n°1, initialement programmée le samedi 04/12/2021, est reportée au samedi 19/02/2022.

Possibilité avec l'accord des 2 clubs :

- de jouer avant le 19/02/2022
- de jouer au plus tard le samedi 05/03/2022

**Niveau 2****Poule A****23386658 BOURG LA REINE AS 1 / OFC COURONNES 1 du 08/01/2022**

Match reporté conformément au protocole de report (motif : au moins 4 joueuses de l'équipe 1 de COURONNES O.F.C. positives au COVID).

La Commission reporte ce match au samedi 26/02/2022.

Possibilité de jouer avant ou après (date butoir 09/03/2022) avec l'accord des 2 clubs.

**Poule B****23386711 TRAPPES ES 1 / ST BRICE FC 1 du 08/01/2022**

Match reporté conformément au protocole de report (motif : au moins 4 joueuses de l'équipe 1 de TRAPPES E.S. positives au COVID).

La Commission reporte ce match au samedi 26/02/2022.

Possibilité de jouer avant ou après (date butoir 09/03/2022) avec l'accord des 2 clubs.

**Niveau 3****Poule A****23386768 BOISSY SS ST YON 1 / PUC 1 du 08/01/2022**

Match reporté en raison de la fermeture des installations par arrêté Municipal.

La Commission reporte ce match au samedi 26/02/2022.

Possibilité de jouer avant ou après (date butoir 09/03/2022) avec l'accord des 2 clubs.

**23386769 VITRY ES 1 / VERSAILLES FC 78 1 du 08/01/2022**

La Commission pris connaissance du courriel de VERSAILLES FC 78 (arrivée hors délai),

Demande au club de VITRY ES de bien vouloir faire parvenir la feuille de match de la rencontre.

**Poule B****23386824 BAGNEUX COM 1 / RED STAR FC 1 du 08/01/2022**

Match reporté conformément au protocole de report (motif : au moins 4 joueuses de l'équipe 1 de RED STAR FC positives au COVID).

La Commission reporte ce match au samedi 26/02/2022.

Possibilité de jouer avant ou après (date butoir 09/03/2022) avec l'accord des 2 clubs.

**23386880 ACBB 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 08/01/2022**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de CERGY PONTOISE FC (1<sup>er</sup> forfait).

<b>COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U15F</b>
--

**Rappel calendrier des tours :**

1/8<sup>èmes</sup> de Finale : samedi 26 mars 2022

¼ de Finale : samedi 16 avril 2022

½ Finale : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022

**Tirage au sort des 1/8<sup>ème</sup> de finale le mardi 18 janvier 2022**